



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

LP

Question écrite n° 42108

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement Arts Plastiques dans le cadre de la réforme du lycée professionnel. Actuellement, à l'occasion de l'attribution des dotations horaires dans les lycées, les acteurs de l'éducation, notamment les parents, les enseignants, les élèves découvrent que la réforme du lycée professionnel généralisant le baccalauréat professionnel en trois ans conduit à diviser par deux, le volume horaire des cours d'arts appliqués. De nombreux enseignants d'arts appliqués sont engagés dans les établissements techniques, animés d'une forte volonté d'initiation et de démocratisation culturelle. Beaucoup ressentent cette décision comme inattendue, incompréhensible et injuste : inattendue parce qu'ils étaient disponibles pour s'investir dans des nouveaux programmes très ambitieux, notamment dans le domaine de l'histoire des arts. Cette volonté d'élargir la connaissance des arts a été répétée à plusieurs reprises par le ministère; incompréhensible parce qu'au moment même où arrivaient les dotations horaires dans les établissements, le Président de la République déclarait lors de ses vœux aux acteurs de la Culture qu'il fallait renforcer l'enseignement artistique et injuste parce que les élèves orientés en lycée professionnel n'ont le plus souvent pas d'autres moyens d'accéder à la culture. En lycée professionnel, les personnels doivent gérer la désespérance croissante des adolescents qui leur sont confiés et la violence qu'elle engendre. A cet égard, la culture est un formidable moyen d'intégration et l'acte créatif propre à cette discipline, est un outil incomparable de re-médiation et de valorisation pour des élèves en danger scolaire. Pour toutes ces raisons, il lui demande de bien vouloir renoncer à cette réduction massive de l'enseignement des arts appliqués, dans le cadre de la réforme des lycées professionnels.

Texte de la réponse

L'enseignement arts appliqués et cultures artistiques de la voie professionnelle a été conçu pour la rentrée 2009 au sein d'une nouvelle grille horaire, adaptée au contenu du nouveau programme. Les nouvelles grilles horaires de la voie professionnelle présentent en effet d'importantes marges d'adaptation dans l'organisation locale, notamment concernant la répartition annuelle et hebdomadaire des disciplines, les horaires étant établis pour le cycle de trois ans et l'horaire annuel n'étant qu'indicatif. Aucun horaire hebdomadaire n'est spécifié afin de promouvoir une plus grande liberté pédagogique et organisationnelle. L'enseignement arts appliqués et cultures artistiques permet, à raison d'une durée de 84 heures pour le cycle de trois ans, d'aborder les notions d'analyse de l'image et de documents, d'histoire des arts, de design d'objet, d'espace et d'environnement. Il a été introduit, dans le nouveau programme, l'utilisation des technologies du numérique et de logiciels de traitement de texte, de retouche d'image, de dessin 3D et de mise en page. Dans cette perspective, la souplesse de la grille horaire permet de mieux cerner les priorités pour chaque population d'élèves et selon chaque niveau. Outre ces 84 heures, la nouvelle grille horaire comprend une enveloppe de 153 heures pour le cycle de trois ans, qui selon le projet d'établissement et le cas échéant, peut être employée pour l'enseignement arts appliqués et cultures artistiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Patrick Gille](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42108

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 30 juin 2009

Question publiée le : 17 février 2009, page 1482

Réponse publiée le : 7 juillet 2009, page 6911